

**PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2019 à 19h45 à la salle du conseil située au 140-A route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska**

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Yves Lapointe  
Michel Viens,  
Charles Montamat,  
Francis Boucher,  
Raymond Frève,  
Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, rédige le procès-verbal.

**31-12-2019**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

**32-12-2019**

**ADOPTION DU BUDGET 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé « *Prévisions budgétaires 2020* »

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska prévoit des dépenses équivalentes aux revenus dans ledit document ;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte les prévisions budgétaires 2020 totalisant des revenus et des dépenses équilibrés de 778 814\$, le tout tel qu'apparaissant au document « *Prévision budgétaires 2020* » déposé aux archives de la municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

33-12-2019

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
D'IMMOBILISATION DE 2019-2020-2021**

**CONSIDÉRANT** l'article 956 du code municipal ;

**CONSIDÉRANT** le document intitulé programme des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022 ;

Il est proposé par Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le programme d'immobilisations 2020-2021-2022 totalisant des dépenses de 535 000 \$.

Pour 2020 : 220 000 \$  
Pour 2021 : 200 000 \$  
Pour 2022 : 115 000 \$

Le tout tel qu'apparaissant au document intitulé « Programme des dépenses en immobilisations » 2020-2021-2022 déposé aux archives de la municipalité et qui vaut comme si au long reproduit.

En résumé :

---

2020	20 000 \$ (Acquisition de l'Église)
	50 000 \$ (Amélioration de la route de l'église vis-à-vis le rang 7)
	150 000 \$ (Amélioration de la route de l'Église au niveau du village)
<hr/>	
2021	50 000 \$ (Suite de l'amélioration de la route de l'Église vis-à-vis le rang 7)
	150 000 \$ (Projet de transformation de l'Église)
<hr/>	
2022	65 000 \$ (Amélioration de la route de Picard)
	50 000 \$ (Rang 7)

La réalisation de certains projets est conditionnelle à l'obtention d'aides financières gouvernementales.

34-12-2019

**AVIS DE MOTION 251-2019/RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES  
TAUX DE TAXATION POUR 2020**

Michel Viens donne avis qu'il y aura, à une prochaine séance, l'adoption du règlement 251-2019 relatif aux taux de taxation pour 2020.

Un projet de règlement est déposé qui prévoit les différents taux de taxation pour 2020.

**35-12-2019**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 19h50.

---

**Nancy St-Pierre, mairesse**

---

**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice-générale**